

SAVOIR-NAGER AU COLLÈGE

1. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

L'enseignement de la natation à l'École est une priorité. L'objectif est que 100% des élèves sachent nager dès que possible au collège.

Pour suivre la mise en œuvre de cette politique ambitieuse, une enquête nationale annuelle a été initiée en 2021.

Cette enquête dite « déclarative » de 2023 reprend les mêmes questions que l'enquête précédente ce qui permet de mieux appréhender la dynamique de cet enseignement en France.

Le questionnaire a été envoyé en fin d'année scolaire 2022/2023 aux collèges publics et privés sous contrat.

Ce questionnaire a été adressé, via l'application Orquestra, aux chefs d'établissement, qui ont sollicité leur coordonnateur EPS afin de compléter leurs réponses.

4 506 établissements ont répondu à l'enquête soit **un taux de réponse de 64,5 %**, représentant un recul de 3,5 points par rapport à l'enquête 2022.

L'enquête 2023 porte sur une année d'enseignement complète et est renseignée avec des données recueillies pendant l'année scolaire écoulée.

Académie	Nombre d'UAI interrogées	Nombre de répondants 2021-2022	Taux de réponse 2021-2022	Nombre de répondants 2022-2023	Taux de réponse 2022-2023
AIX-MARSEILLE	280	133	47,5%	129	46,1%
AMIENS	217	153	70,5%	148	68,2%
BESANCON	143	103	72,0%	91	63,6%
BORDEAUX	350	237	67,7%	245	69,0%
CLERMONT-FERRAND	187	105	56,1%	132	70,6%
CORSE	31	22	71,0%	21	67,7%
CRETEIL	433	289	66,7%	231	53,0%
DIJON	182	115	63,2%	127	69,8%
GRENOBLE	329	247	75,1%	252	76,6%
GUADELOUPE	52	38	73,1%	36	69,2%
GUYANE	38	23	60,5%	18	47,4%
LA REUNION	87	56	64,4%	46	52,9%
LILLE	439	325	74,0%	285	64,9%

LIMOGES	87	62	71,3%	68	78,2%
LYON.	312	264	84,6%	222	70,9%
MARTINIQUE	50	39	78,0%	46	92,0%
MAYOTTE	22	8	36,4%	8	36,4%
MONTPELLIER	264	127	48,1%	170	63,9%
NANCY-METZ	254	218	85,8%	205	80,4%
NANTES	415	262	63,1%	253	61,3%
NICE	177	141	79,7%	120	67,8%
NORMANDIE	390	298	76,4%	246	63,2%
ORLEANS-TOURS	288	148	51,4%	143	49,7%
PARIS	174	109	62,6%	53	30,5%
POITIERS	201	154	76,6%	141	69,8%
REIMS	160	127	79,4%	107	66,9%
RENNES	385	211	54,8%	232	60,3%
STRASBOURG	171	159	93,0%	145	0,0%
TOULOUSE	319	275	86,2%	229	84,8%
VERSAILLES	529	369	69,8%	357	71,1%
Total général	6966	4817	69,2%	4506	64,5%

2. RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN 6^E

Si en début d'année de 6^e, un tiers des élèves sont identifiés comme non-nageurs, nous pouvons estimer que 82,9 % des élèves de 6^e sont titulaires de l'attestation du « savoir-nager » en sécurité. Ce résultat tient compte des élèves qui entrent en 6^e en étant déjà nageurs¹ et ceux qui le deviennent au cours de l'année.

Nombre d'élèves pris en compte dans l'enquête 2022-2023 : **410 636**

Période	Taux de non-nageurs entrants en 6 ^e	Taux de non-nageurs en fin de 6 ^e	Taux de nageurs en fin de 6 ^e
2022/2023	33,7 %	17,1 %	82,9 %

Le pourcentage d'élèves nageurs correspond au taux d'élèves ayant réussi le test du savoir-nager en début, en cours ou en fin d'année. Ce résultat inclut les élèves arrivant en 6^e en ayant déjà réussi le test auparavant.

	Taux de non-nageurs entrants en 6 ^e	Taux de réussite au savoir-nager pour les non-nageurs	Taux de nageurs en fin de 6 ^e
HEP	29,7 %	51,6 %	85,6 %
REP	49,7 %	44,6 %	72,5 %

¹ La dénomination nageur est entendue au sens sécuritaire : est considéré nageur, l'élève qui a réussi le test du « savoir-nager » en sécurité.

REP+	60,4 %	38,6 %	62,9 %
Total	33,7 %	49,2 %	82,9 %

Le taux d'élèves qui maîtrisent la nage est très sensiblement différent en fonction de leur secteur de scolarisation (- 22,7 points de pourcentage entre HEP et REP+).

Une dynamique de réussite inégale

Pour les établissements qui déclarent proposer au moins une séquence d'enseignement, nous pouvons dégager une dynamique de « plus-value » qui voit presque un élève non-nageur sur deux réussir au test en fin d'année (49,2 %).

TAUX DE RÉUSSITE AU SAVOIR-NAGER 2023



Le tableau ci-dessus permet de remettre en perspective les taux de réussite des élèves de 6^e par académie.

DÉCIDEURS
DU SPORT PF

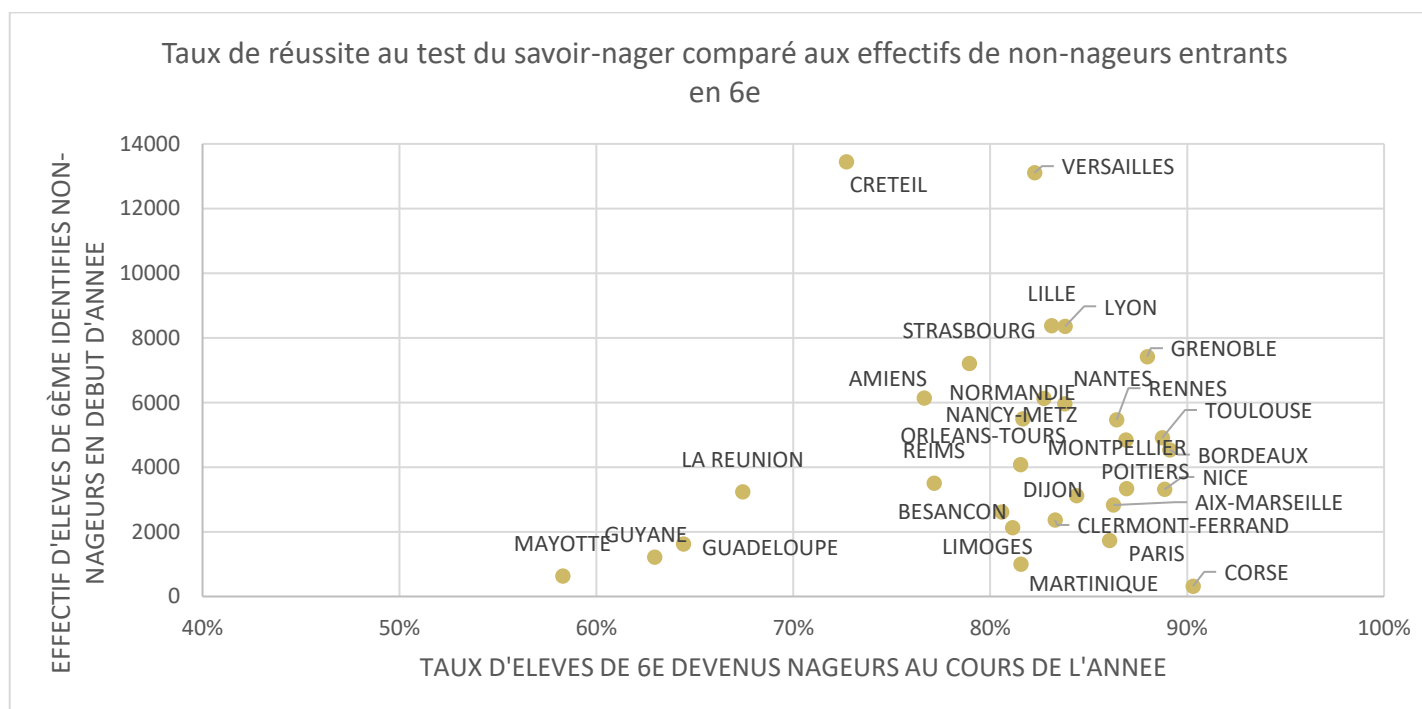
Le tableau ci-dessous permet de remettre en perspective les taux de réussite des élèves de 6^e au test du savoir-nager estimés au regard des effectifs d'élèves non-nageurs entrant en 6^e.

Trois groupes se distinguent :

- moins de 70 % de nageurs en fin de 6^e : Mayotte, Guyane, Guadeloupe, La Réunion ;
- entre 70 % et 80 % de nageurs à la fin de 6^e : Reims, Amiens, Strasbourg et Créteil ;
- plus de 80 % : les autres académies.

La situation des départements d'outre-mer est inquiétante. Sans doute faute d'accès aux bassins et d'une réglementation contraignante pour l'apprentissage de la natation en mer, les enfants de ces départements insulaires ou avec un littoral important sont particulièrement exposés au risque de noyade.

La situation des académies de Strasbourg et de Créteil sont plus difficilement explicables.



3. ACCÈS AUX BASSINS

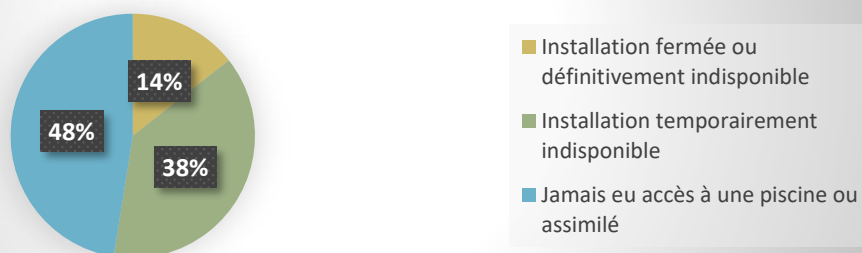
3.1 CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS RÉPONDANTS

Un enseignement fortement dépendant de la localisation des établissements

89,8 % des collèges répondants ont accès à une installation permettant l'enseignement du savoir-nager.

10,2 % des collèges répondants, soit 459 collèges, n'ont pas accès à une installation permettant cet enseignement. Dans cet ensemble, plus de la moitié déclare n'avoir jamais eu, ou ne plus avoir, accès à une installation aquatique.

Situation des collèges n'ayant pas accès à une installation aquatique en 2022-2023



3.2 CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT PAR ACADÉMIE

2 480 établissements n'ont pas répondu à l'enquête.

La part des établissements non-répondants (voir page 2) ne permet pas de clarifier complètement l'état de l'enseignement du savoir-nager. Le taux national d'accès aux installations est sans doute sous-évalué au regard du nombre des non répondants.

Part des établissements n'ayant pas accès à une installation permettant l'enseignement préparatoire à l'ASNS

Académie	Nombre d'établissement ayant répondu à la question ...	... parmi les répondants, part des établissements n'ayant pas accès à une installation
AIX-MARSEILLE	129	20,9%
AMIENS	148	4,7%
BESANCON	91	19,8%
BORDEAUX	245	16,7%
CLERMONT-FERRAND	132	5,3%
CORSE	21	28,6%

CRETEIL	231	7,8%
DIJON	127	8,7%
GRENOBLE	252	4,4%
GUADELOUPE	36	13,9%
GUYANE	18	22,2%
LA REUNION	46	10,9%
LILLE	285	13,0%
LIMOGES	68	1,5%
LYON	222	5,0%
MARTINIQUE	46	0,0%
MAYOTTE	8	25,0%
MONTPELLIER	170	18,2%
NANCY-METZ	205	19,0%
NANTES	253	11,9%
NICE	120	8,3%
NORMANDIE	246	8,9%
ORLEANS-TOURS	143	7,7%
PARIS	53	5,7%
POITIERS	141	5,0%
REIMS	107	6,5%
RENNES	232	3,9%
STRASBOURG	145	0,7%
TOULOUSE	229	10,5%
VERSAILLES	357	15,1%

4. ENSEIGNEMENT DU SAVOIR-NAGER EN 5^E, 4^E, ET 3^E

4.1 UNE PERSPECTIVE ENCOURAGEANTE

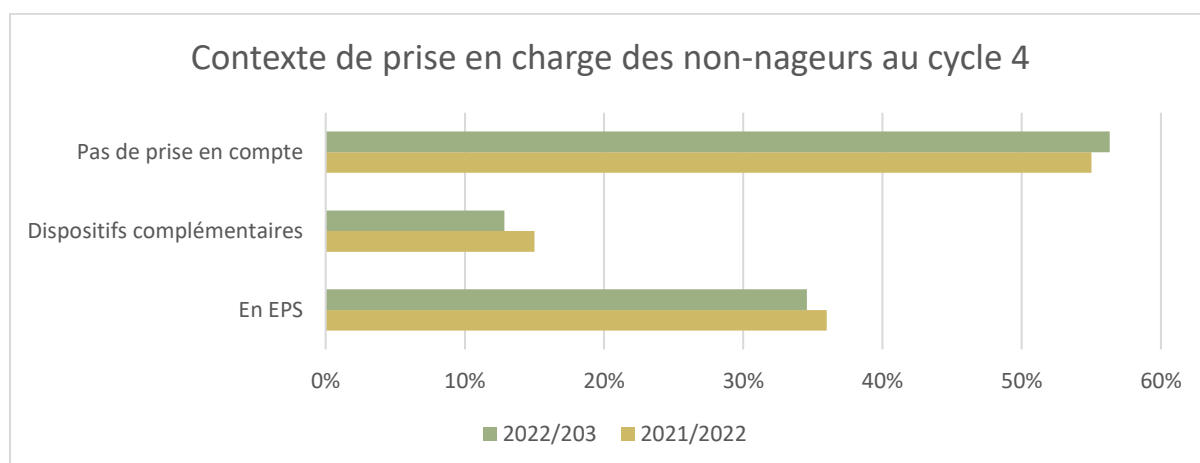
L'enquête 2023 permet de dégager l'influence positive sur la réussite des élèves de la mise en place d'un enseignement du savoir-nager au cours du cycle 4. L'écart entre les élèves hors éducation prioritaire et les élèves de REP+ se réduit de la 5^e à la 3^e.

	% Non-nageurs 5e	% Non-nageurs 4e	% Non-nageurs 3e
HEP	16,1%	7,7%	5,0%
REP	26,3%	10,8%	6,5%
REP+	31,8%	15,3%	13,8%
Total général	17,7%	8,4%	7,4%

4.2 L'EMERGENCE D'UNE DYNAMIQUE DE SOUTIEN TOUT AU LONG DU COLLEGE

L'enquête 2021 signalait que seulement 23 % des élèves de cycle 4 bénéficiaient d'un enseignement du savoir-nager. L'enquête 2022 montrait que 45 % des établissements répondants mettaient en place un dispositif de prise en charge à destination des élèves du cycle 4. Pour 36 % d'entre eux au sein des cours d'EPS et pour 15 % d'entre eux au sein d'un dispositif spécifique.

En 2023, 43,7 % des établissements répondants ont mis en place un enseignement pour les non-nageurs du cycle 4. Malgré une baisse cette année, la prise en compte des non-nageurs de 5^e, 4^e et 3^e s'inscrit dans la réflexion des équipes.



5. NATURE DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN EN COMPLÉMENT DE L'EPS OBLIGATOIRE

Dans cette enquête, nous retrouvons les actions mises en place depuis plusieurs années :

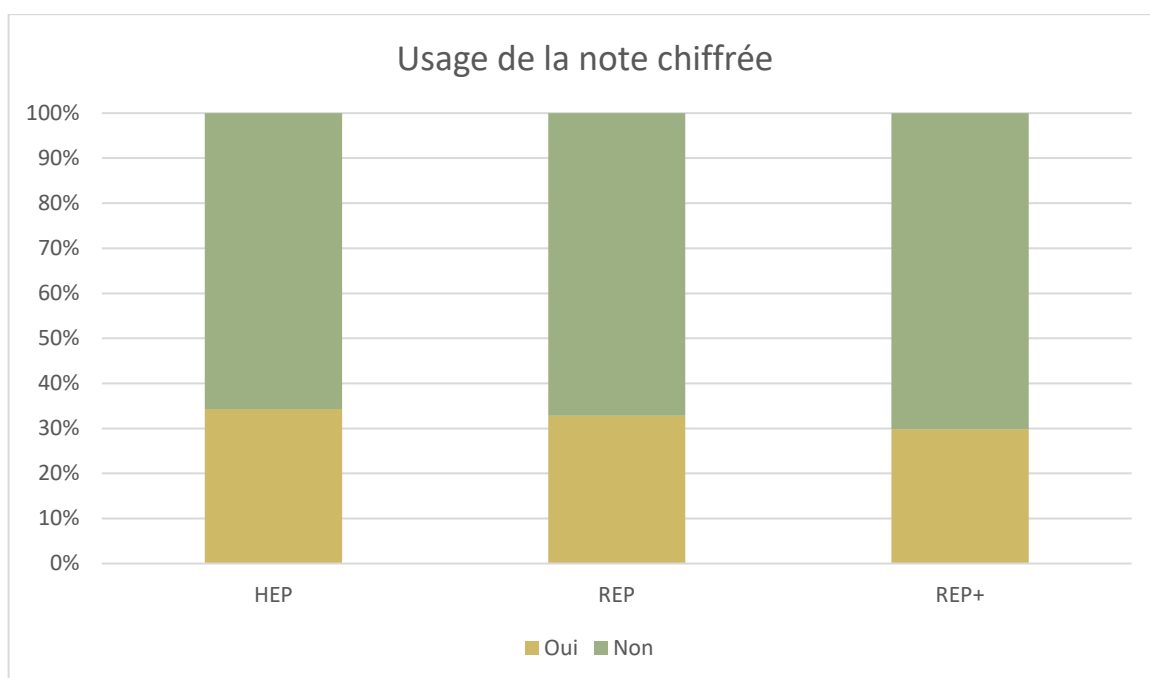
- soutien dans le cadre d'heures en complément de l'horaire d'EPS, format accompagnement personnalisé ;
- ouverture de séances dans le cadre de l'association sportive de l'établissement ;
- stages de fin d'année sur public désigné ;
- actions CM2 – 6^e.

6. SUIVI DES ACQUISITIONS

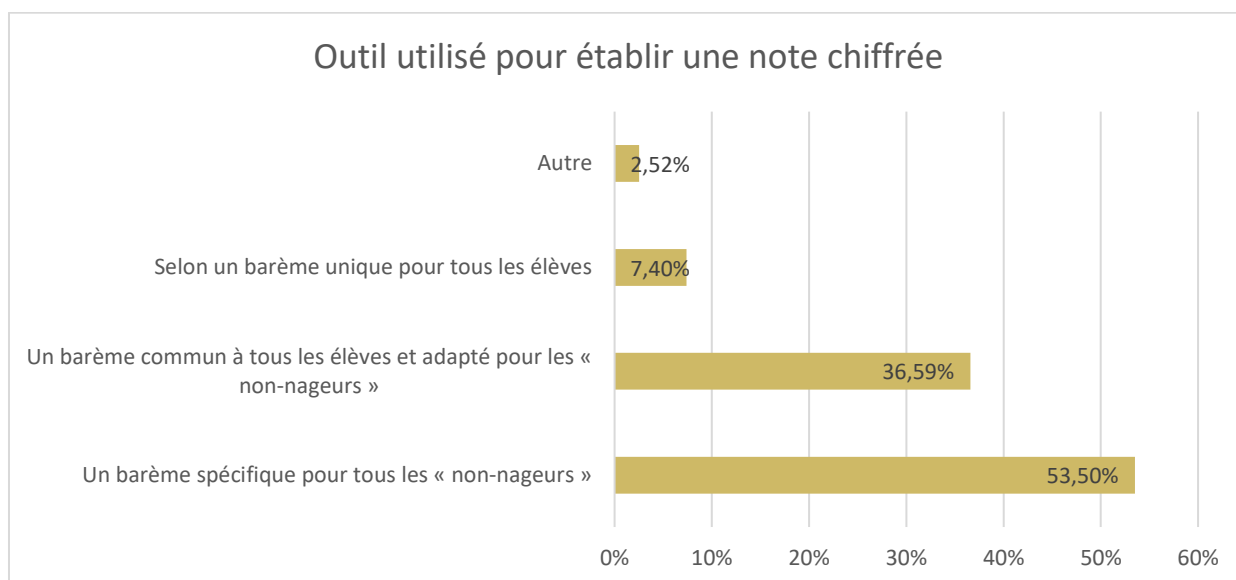
6.1. NOTATION CHIFFRÉE ET ÉVALUATION

66,1 % des établissements répondants n'utilisent pas la note chiffrée (65 % en 2022).

L'évaluation au moyen d'une note chiffrée issue d'un barème est une pratique évaluative existante, sans différence significative entre les contextes EP et hors EP.



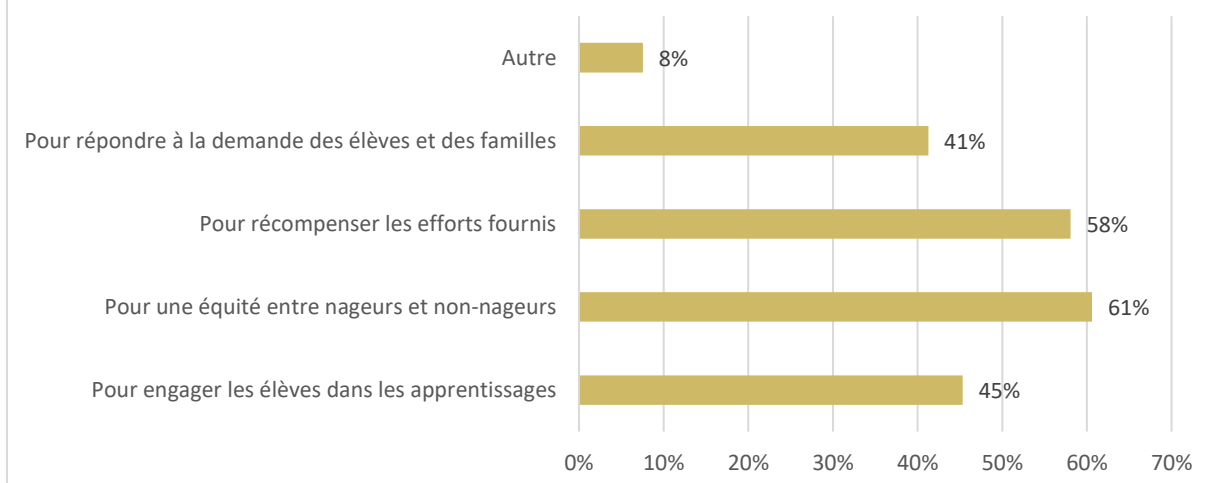
6.2. SI OUI, QUEL OUTIL EST UTILISÉ ?



En moyenne 53,5 % des établissements, qui élaborent une note chiffrée, le font à partir d'un barème spécifique. En revanche, 36,6 % des établissements proposent une adaptation d'un barème commun.

6.3. FONDEMENTS DE LA DÉMARCHE ÉVALUATIVE

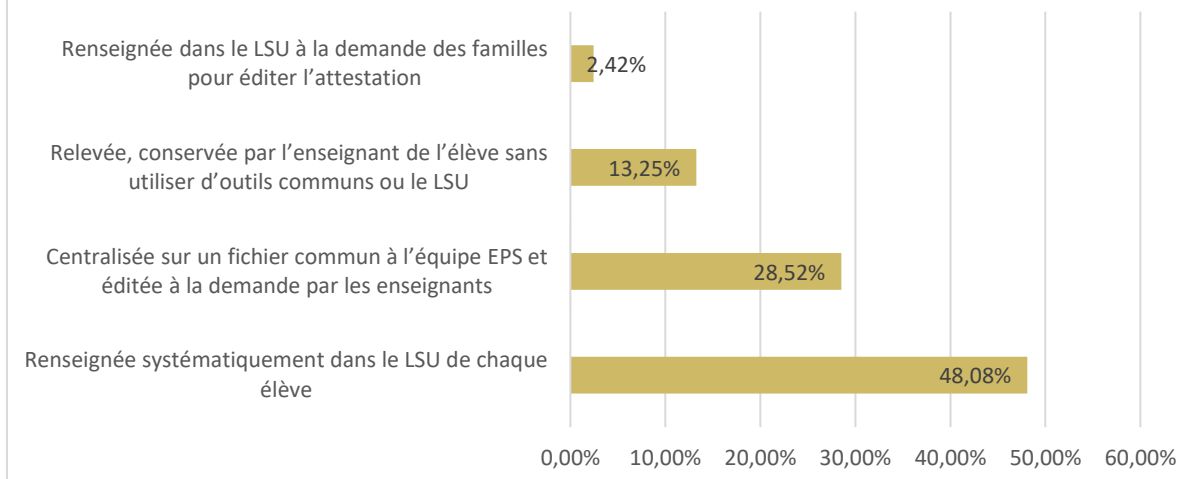
Fondements d'une notation chiffrée



Les établissements répondants mettent majoritairement en avant les motifs d'équité envers l'ensemble des élèves et de récompense des efforts fournis. En second plan, apparaissent les motifs de soutien à l'engagement et une recherche de conformité aux attentes du public scolaire.

7. COMMUNICATION ET VALORISATION DU SAVOIR-NAGER

Suivi de la réussite des élèves au test du savoir-nager



La saisie dans le Livret Scolaire Unique (LSU) augmente de 4 points cette année avec 48,08 % contre 44,3 % l'année précédente. **C'est un enjeu prioritaire qu'il faut encourager vivement auprès des équipes.**

8. CONCLUSION

8.1. SYNTHÈSE

Un taux de réussite stabilisé pour les élèves de 6^e

L'enquête permet de confirmer qu'à l'entrée en 6^e, au moins 2/3 des élèves sont identifiés comme nageurs. Elle permet de stabiliser un taux de réussite au test du savoir-nager à la fin de la 6^e de l'ordre de plus de 80 %. Ce résultat tient compte des élèves qui entrent en 6^e en étant déjà nageurs² et ceux qui le deviennent au cours de l'année.

Faire réussir les non-nageurs en 6^e et au-delà

L'enquête permet d'identifier que près d'un élève non-nageur sur deux réussit le test du savoir-nager à la fin d'une séquence d'enseignement en 6^e.

Un tiers des établissements continue de programmer le savoir-nager dans les cours d'EPS au-delà de la classe de 6^e et 12,8 % le font dans des dispositifs complémentaires aux heures d'EPS. Cet effort consenti par les établissements permet d'obtenir un taux de réussite au test de savoir-nager variant de 90 % en 5^e à 95 % en 4^e et 3^e au niveau national.

L'enquête 2023 vient également confirmer la dynamique positive des dispositifs de soutien pendant et après la 6^e et souligne l'importance de la prise en charge des élèves non-nageurs en 5^e, 4^e et 3^e.

8.2. PERSPECTIVES

Un plan d'action

Dans le cadre de l'année olympique et paralympique, il est nécessaire de revenir vers les académies dont moins de 80% des élèves maîtrisent la nage à la fin de la 6^e pour qu'elles proposent une feuille de route de rattrapage.

Un programme spécifique de suivi, en lien avec les collectivités territoriales et la direction des sports, pourrait être mis en place pour les réseaux d'éducation prioritaire et les DOM.

Le recours généralisé au LSU

Pour permettre une connaissance précise du nombre de non-nageurs, **il est indispensable que la réussite au test du savoir-nager soit renseignée pour chaque élève dans l'application LSU.**

Vers une investigation locale des accès aux installations

Le nombre de collèges non-répondants est un point **prioritaire** à investiguer.

Il est encore nécessaire de distinguer les collèges qui n'ont pas la possibilité de mettre en œuvre cet enseignement (difficulté d'accès structurelle) de ceux qui sont dans un périmètre proche, mais qui ont besoin d'être soutenus dans la dynamique d'accès aux bassins.

Il est donc important d'interroger particulièrement les établissements non-répondants sur la base des deux premières questions de l'enquête :

Question 1 : « Avez-vous accès à une piscine ou à une installation permettant l'enseignement du savoir-nager ? »

² La dénomination nageur est entendu au sens sécuritaire : est considéré nageur, l'élève qui a réussi le test du « savoir-nager » en sécurité.

Question 1a : « Quelle est votre situation ? (Installation fermée ou définitivement indisponible, Installation temporairement indisponible, Jamais eu accès à une piscine ou assimilé) »

Une démarche d'enquête sur ces deux questions, pilotée au niveau académique serait pertinente afin d'accéder au plus près des situations des établissements.

Vers une réflexion stratégique au niveau local

Il est nécessaire de demander aux académies d'enrichir leur connaissance des contraintes pour qu'elles les dépassent.

Pour cela, il apparaît pertinent de développer l'usage d'indicateurs de performance qui prennent en compte un ensemble de paramètres significatifs liés à la réussite des élèves :

- facteurs de contexte : accès aux bassins, temps de trajet, coût et budget disponible ;
- facteurs organisationnels : effectifs par groupe, temps de pratique disponible, niveaux des élèves entrants, répartition des séances.

Ces indicateurs pourraient permettre de qualifier plus finement la situation d'enseignement pour chaque établissement et de mettre en œuvre une stratégie adaptée au contexte.